

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 222 500 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE, LE PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE PLUVIALE, LA RÉFECTION DE TROTTOIR ET L'ÉCLAIRAGE DE RUE

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 1^{er} février 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 248-2021 décrétant un emprunt de 222 500 \$ pour l'acquisition d'une génératrice, le prolongement d'une conduite pluviale, la réfection de trottoir et l'éclairage de rue;
- Qu'en date du 21 mai 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 248-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 27 mai 2021.



Marie Joannisse
Directrice générale secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 27 mai 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale secrétaire-trésorière